



Veillez consulter au verso les tranches du quotient familial correspondant aux droits d'inscriptions ainsi que les nouvelles modalités d'inscription et signer votre demande d'inscription:

Cadre rempli par l'administration	Tranches du quotient familial	Formation Musicale seule, éveil musical	Cursus complet	Pratique collective seule	Location d'instrument
q	0 € à 459 €	27,50€	55,00 €	27,50 €	64,00 €
q	460 € à 660 €	67,25 €	134,50 €	32,50 €	97,00 €
q	661 € à 860 €	69,75 €	139,50 €	37,50 €	102,00 €
q	861 € à 1074 €	72,50 €	145,00 €	43,00 €	107,00 €
q	1075 € à 1200 €	107,00 €	214,00 €	48,00 €	129,00 €
q	1201 € à 1600 €	113,25 €	226,50 €	53,50 €	139,50 €
q	1601 € à 2200 €	120,25€	240,00 €	59,00 €	150,00 €
q	2201 € à 3300 €	144,50 €	289,00 €	64,00 €	160,50 €
q	3301 € et plus	173,75 €	347,50 €	69,00 €	193,00 €
q	Hors Agglopolys	267,75 €	535,50 €	107,00 €	300,00 €

**Rappel:**

*L'intégralité des droits de scolarité est due en cas d'interruption des études.*

Nous vous rappelons que le paiement de la cotisation annuelle peut être fractionné. Les chèques sont à établir au nom de l'Orchestre d'Harmonie de Les Montils.

**Une rencontre parents - élèves - professeurs de l'école de musique aura lieu le vendredi 13 septembre à 18h, Salles Bel Air, afin de fixer l'heure de votre cours individuel d'instrument.**

La reprise des cours de formation musicale et des cours d'instrument est prévue la semaine 38 soit entre le 16 et le 21 septembre 2019.

**Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez téléphoner au 02 54 20 28 82 ou 06 81 97 95 28.**

\*\*\*\*\*

**Je soussigné (e) (Prénom et Nom obligatoires)** \_\_\_\_\_, responsable légal de l'élève ou élève moi même, m'engage, en remplissant cette fiche, à suivre une année de formation à l'école de musique de Les Montils et accepte le règlement intérieur de l'établissement. Ce dernier est mis à disposition dans les locaux de l'école de musique.

**Je reconnais être informé (e) que toute année scolaire commencée est due dans son intégralité.**

*Le responsable légal ou l'accompagnateur d'un enfant mineur s'engage à s'assurer que le professeur ou un dirigeant de l'école est présent avant de le déposer pour un cours, une répétition ou toute autre manifestation. Il s'engage à venir le chercher dès la fin du cours.*

Il est rappelé que les enfants sont sous la responsabilité de leur professeur uniquement pendant la durée du cours. La présence des parents n'est possible lors d'un cours qu'avec l'accord du professeur.

**Les parents ou les élèves adultes sont priés de prévenir le professeur de toute absence.**

J'autorise  ou Je n'autorise pas  l'école de musique et Agglopolys à fixer, représenter, reproduire, utiliser, diffuser, adapter, incorporer et exploiter par tous modes et à toutes fins, notamment d'information, de communication et de promotion, l'image de mon (mes) enfant(s) en nombre illimité, dans le monde entier, en tout format, en couleurs et/ou en noir et blanc, sur tous supports connus actuels ou à venir et par tous moyens actuels ou à venir, accompagnée ou non du logo d'Agglopolys, à titre gracieux, pour une durée illimitée.

Date : \_\_\_\_\_

Signature du représentant légal:  
précédée de la mention « lu et approuvé »

Signature de l'élève: